



Formulaire d'inscription 2021- 2022

ADULTES

ÉLEVE Première inscription à l'EJMA Suit déjà des cours à l'EJMA

Nom :		Date de naissance :	
Prénom :		Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	
Adresse :			
NPA/Localité :			Canton :
Tél. fixe :	Tél. portable :	Tél. prof. :	
E-mail :			
Paiements : effectués en : <input type="checkbox"/> 1x <input type="checkbox"/> 2x <input type="checkbox"/> 4x <i>La totalité de l'écologie doit être réglée avant la fin du semestre</i>			

COURS INDIVIDUELS (entourer les jours qui conviennent *sans garantie*) Jours disponibles : lu - ma - me - je - ve

Pour les élèves sans connaissances musicales qui ne sont pas inscrits à un cours de théorie, l'inscription au cours individuel instrumental d'une durée minimum de 45' est **fortement recommandée**.

Instrument :	Durée : <input type="checkbox"/> 30' <input type="checkbox"/> 45' <input type="checkbox"/> 60'
Professeur souhaité (sans garantie) :	
Instrument secondaire (si souhaité) :	Durée : <input type="checkbox"/> 30' <input type="checkbox"/> 45' <input type="checkbox"/> 60'
Professeur souhaité (sans garantie) :	
Théorie individuelle (si souhaité) :	Durée : <input type="checkbox"/> 30' <input type="checkbox"/> 45' <input type="checkbox"/> 60'

COURS COLLECTIFS & ATELIERS

(si connu, entourer le niveau qui convient ci-dessous)

Instrument :

<input type="checkbox"/> Histoire du jazz <input type="checkbox"/> Langage musical de base <input type="checkbox"/> Théorie EJMA Certificat I - II - III- IV	
Cours collectifs <input type="checkbox"/> Big Band <input type="checkbox"/> Chœur de l'EJMA <input type="checkbox"/> Ensemble vocal	Ateliers <input type="checkbox"/> Blues <input type="checkbox"/> Blues, Rock <input type="checkbox"/> Chant Jazz <input type="checkbox"/> EJMAO Ableton Live <input type="checkbox"/> EJMAO Electro Live <input type="checkbox"/> EJMAO Logic Pro X & Pro Tools <input type="checkbox"/> EJMAO Sonic Art, Max & Max for Live <input type="checkbox"/> Electro-Pop <input type="checkbox"/> Funk-Motown
	<input type="checkbox"/> Hip-Hop <input type="checkbox"/> Jazz <input type="checkbox"/> Jazz Traditionnel <input type="checkbox"/> Latin/Salsa <input type="checkbox"/> Metal <input type="checkbox"/> Piano Trio Jazz <input type="checkbox"/> Pop <input type="checkbox"/> Reggae <input type="checkbox"/> Songwriting

MERCI DE SIGNER EGALEMENT LE VERSO

Signature : _____

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

La priorité sera donnée aux élèves reconduisant leur inscription. Les nouvelles inscriptions doivent nous parvenir avant le **30 juin 2021**.

Les élèves seront informés avant le 30 août 2021 de leur situation (cours confirmés et avec quel professeur). C'est l'enseignant qui confirmera les horaires durant la première semaine de la rentrée scolaire des écoles publiques. **Passé le 30 juin 2021, plus aucune inscription ne sera acceptée.**

Le second semestre débute le 31 janvier 2022. Le délai d'inscription pour ce semestre est fixé au **23 décembre 2021**. Passé cette date, plus aucune inscription ne sera acceptée et les cours non dénoncés par écrit seront reconduits.

INSCRIPTION RECONDUITE

Les élèves ayant suivi des cours d'un semestre sont, sauf avis de résiliation reçu par écrit au plus tard le 23 décembre 2021 (premier semestre) et le 30 juin 2022 (second semestre), automatiquement réinscrits ; les élèves ayant suivi des ateliers d'une année sont, sauf avis de résiliation reçu par écrit au plus tard le 30 juin, automatiquement réinscrits pour l'année suivante (à l'exception de certains ateliers mentionnés dans la brochure). Les élèves réinscrits recevront, en fin d'année scolaire, un courrier récapitulatif qui leur permettra, le cas échéant, de modifier leur inscription ou de changer de professeur.

FRAIS

Pour les nouveaux élèves, un montant forfaitaire non remboursable de **CHF 60.-** couvrant les frais administratifs de l'année scolaire doit être versé au moment de l'inscription afin que celle-ci soit prise en compte (joindre le justificatif du paiement à l'inscription). Ce montant n'est dû qu'une seule fois par foyer. Aucun cours ne sera donné sans que l'inscription soit remplie et dûment signée et que les frais administratifs soient versés.

Pour les élèves reconduisant leur inscription, les frais administratifs de CHF 30.- seront directement ajoutés à la facture du premier semestre.

ENGAGEMENT

Par son inscription, l'élève s'engage pour le semestre entier. **L'inscription aux cours collectifs est valable pour l'année scolaire entière (deux semestres).** L'enseignement est réparti en deux semestres, le premier débutant en septembre et le second en février.

CHOIX DU PROFESSEUR

Lors de l'inscription, l'élève peut émettre un vœu relatif au professeur. Il en sera tenu compte dans la mesure du possible et des places disponibles.

CHANGEMENT DE PROFESSEUR

Seul un doyen peut autoriser un changement de professeur. La demande dûment motivée doit être formulée par écrit à l'administration de l'école.

ADMINISTRATION

Toutes les démarches administratives (inscriptions, annulations, demandes de transfert, changement d'adresse, etc.) doivent être faites **par écrit et adressées au secrétariat et non au professeur.** En cas de litige, seules les motivations écrites adressées au secrétariat seront prises en considération.

ANNULATION

L'écolage est dû dans son intégralité **si l'inscription n'est pas dénoncée, par écrit, avant le délai de reconduction automatique (30 juin pour le premier semestre, 23 décembre pour le second semestre).**

ABSENCES - DEMISSIONS

Les cours planifiés en début de semestre et ensuite annulés par l'élève ne sont pas remplacés. Ceux annulés par le professeur seront remplacés en fin de semestre, ou selon accord entre l'enseignant et l'élève. Si nécessaire, le professeur peut se faire remplacer par un autre enseignant. Si aucun remplacement n'est possible dans ce cas de figure, le cours sera remboursé en fin d'année. La Direction peut accorder des réductions pour de justes motifs (déménagement, problème de santé prolongé d'une durée de plus d'un mois attesté par un certificat médical, école de recrue); **le remboursement ne peut excéder le quart du montant du cours.** Les cours collectifs et ateliers ne sont pas remboursés.

TARIF

Seuls les élèves domiciliés dans la ville de Lausanne bénéficient du tarif préférentiel « Lausanne ».

PAIEMENT

L'écolage semestriel est facturé en début de semestre. Les cours collectifs sont facturés en début d'année scolaire pour l'année entière. Lors de l'envoi d'un rappel, un montant de CHF 30.- est perçu.

Les demandes d'échelonnement se font au moment de l'inscription et le paiement de la totalité de la facture doit être fait avant la fin du semestre en cours.

MATERIEL ET PHOTOCOPIES

Les frais d'achat de matériel (manuel de solfège, partitions, photocopies, métallophone etc.) sont à la charge de l'élève.

Cette formule tient lieu de contrat et vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement, des conditions générales, des tarifs et s'engage pour un semestre (pour les ateliers : pour une année), reconduit tacitement, sauf dénonciation reçue par écrit dans le délai prescrit.

Date : _____

Signature : _____



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE POUR ELEVE MAJEUR(E)

A REMPLIR SI VOUS ÊTES UN(E) ÉLÈVE MAJEUR(E) ÉTUDIANT À L'EJMA AGISSANT EN VOTRE PROPRE NOM.

J'autorise l'EJMA à diffuser exclusivement sur les supports gérés par l'école, des images de toutes natures, pédagogiques et/ou artistiques, de ma personne dans le cadre des activités pratiquées au sein de l'école.

Je dispose d'un droit de retrait des vidéos et/ou photos en questions, en adressant une demande écrite en mentionnant les raisons du retrait du support multimédia au secrétariat.

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

accepte les dispositions ci-dessus

refuse les dispositions ci-dessus

Ce document est à compléter, signer et à remettre au secrétariat avec le formulaire d'inscription.

Sans réponse de votre part, nous considérons que vous acceptez les conditions précitées.

Si plusieurs membres d'une même famille sont inscrits à l'EJMA, il est nécessaire de remplir et de signer un formulaire pour chacun d'entre eux.

Lieu et date _____ Signature _____

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta

Einzahlung für / Versement pour / Versamento per

Banque Raiffeisen
Lausanne-Haute-Broye-Jorat
1003 Lausanne

Zugunsten von / En faveur de / A favore di
CH91 8045 1000 0064 8223 9

Ecole de Jazz et de Mus. Act. de Lsne
Rue des Côtes-de-Montbenon 26
1003 Lausanne

Konto / Compte / Conto 10-8060-7

CHF

6 0 . 0 0

Einbezahlt von / Versé par / Versato da

+ Einzahlung Giro +

Einzahlung für / Versement pour / Versamento per

Banque Raiffeisen
Lausanne-Haute-Broye-Jorat
1003 Lausanne

Zugunsten von / En faveur de / A favore di
CH91 8045 1000 0064 8223 9

Ecole de Jazz et de Mus. Act. de Lsne
Rue des Côtes-de-Montbenon 26
1003 Lausanne

Konto / Compte / Conto 10-8060-7

CHF

6 0 . 0 0

303

+ Versement Virement +

Zahlungszweck / Motif versement / Motivo versamento

Frais administratifs 2021-2022

Élève(s) :

Grid for student name

Grid for student name

Grid for student name

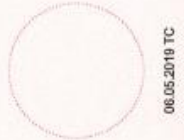
Einbezahlt von / Versé par / Versato da

Line for amount

Line for amount

Line for amount

+ Versamento Girata +



06.05.2019 TC

441.02



Die Annahmestelle
L'office de dépôt
L'ufficio d'accettazione

780154410-0010956486-2/11-25/252-09982

0000000000000000000000000064822393+ 078045143>

100080607>